



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

-----

### PROCES-VERBAL SOMMAIRE

-----

#### ***AFFICHE DU 20 mai 2015 au 2 juin 2015***

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 mai 2015, s'est réuni le **MARDI 19 MAI 2015 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

\*  
\* \*

#### **- FINANCES -**

##### **1. FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGETAIRE 2015 - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 et autorise les écritures budgétaires.

#### **- RESSOURCES HUMAINES -**

##### **2. VERSEMENT À LA VILLE D'ANGERS DES FRAIS DE FORMATION INITIALE SUITE AU RECRUTEMENT D'UN GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement des frais de formation et de rémunération pour le recrutement du gardien de police municipale avec Monsieur le Maire d'Angers.

##### **3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

#### **- ADMINISTRATION GENERALE -**

##### **4. SCHEMA DE MUTUALISATION**

Le Conseil Municipal est favorable à l'union des communes dans le cadre de la fusion et souhaite que cet engagement fort constitue un préalable à tout nouveau transfert de compétence. Afin de préparer la fusion, le Conseil Municipal se déclare favorable à la mutualisation de certains services communs et à l'organisation de groupements de commandes.

##### **5. CONVENTION CADRE DE COLLABORATION POUR L'OUVERTURE D'UN INSTITUT DE FORMATIONS SUPERIEURES AUX SABLES D'OLONNE**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention signée pour 3 ans entre la Ville des Sables d'olonne et l'école des Etablières qui prévoit la création d'un Institut de Formations

Supérieures dans les locaux de l'ancienne sous-préfecture et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **6. CONVENTION RELATIVE A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE PAR LA COMMUNE DES SABLES D'OLONNE A L'ECOLE DES ETABLIERS**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention qui prévoit une subvention globale de 98 000 € indexée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **7. LOCATION DE SALLES A L'ECOLE DES FORMATIONS MARITIMES**

Le Conseil Municipal valide la convention de mise à disposition des locaux de l'Ecole des Formations Maritimes pour l'accueil de l'Institut de Formations Supérieures sur l'année scolaire 2015/2016 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **8. VIDEOPROTECTION - CONVENTION AVEC LA SAEM « LES SABLES DEVELOPPEMENT »**

Le Conseil Municipal approuve la convention qui prévoit le raccordement d'un mât quai Dingler et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **9. S.E.M.L. « VENDEE » - REMPLACEMENT D'YVAN KERVENKA**

Le Conseil Municipal élit Lionel PARISET en remplacement d'Yvan KERVENKA.

#### **10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - OPERATION ROUTE PECHE PORT OUVERT**

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité Régional des Pêches des Elevages Marins des Pays de Loire (COREPEM) au titre de l'opération « Route Pêche- Port Ouvert 2015 ».

#### **- ANIMATIONS - DEVELOPPEMENT CULTUREL -**

#### **11. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION LE DROLE DE FESTIVAL**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'Association Le Drôle de Festival, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et décide d'octroyer une subvention de 28 000 €.

#### **12. SUBVENTIONS 2015**

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions 2015 aux associations suivantes :

Groupement d'animation des quartiers des bouts de ville	1 500 €
Les Amirolettes de la Place Sainte Anne	225 €
Jouets sans frontières	1 000 €
Association des commerçants du port de pêche	1 800 €
Lion's Club	7 500 €
AAH Overline	2 500 €
Salsa del Mar	2 500 €

#### **13. CONVENTION LA COMMUNE LIBRE DE LA CHAUME**

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et l'Association La Commune Libre de la Chaume, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et décide d'octroyer une subvention de 15 400 € .

**- EDUCATION - JEUNESSE -**

**14. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE**

Le Conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes:

- Classes de découverte - écoles élémentaires publiques	12 600,00 €
- Classes de découverte - écoles privées	1 000,00 €
- Langues étrangères - écoles privée	1 872,00 €
- O.C.E Vendée - membres associés de RASED AD 506 (réseau d'aide aux enfants en difficultés)	1 202,00 €

**15. RENTREE SCOLAIRE 2015 : MESURE DE CARTES SCOLAIRES A L'ETUDE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2015**

Le Conseil Municipal décide de s'opposer aux mesures de cartes scolaires au titre de la rentrée scolaire 2015, à savoir : le retrait d'un quatrième emploi d'enseignant à l'école maternelle des Jardins motivé par une prévision d'effectif de 86 élèves pour 4 classes et le gel d'un troisième emploi d'enseignant à l'école maternelle Clemenceau motivé par une prévision d'effectif de 62 élèves pour 3 classes.

**16. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PASSAGE RELATIVE A L'ACCESSIBILITE FINANCIERE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT SIGNEE AVEC LA CAF**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation de ladite convention dont le terme est désormais prévu au 31 décembre 2015.

**- ACTIVITES SPORTIVES -**

**17. TENNIS CLUB SABLAI**

Le Conseil Municipal décide de ne pas solliciter auprès du Tennis Club Sablais le remboursement de sa dette de 206 449,05 €, autorise l'annulation de celle-ci par une affectation de la somme correspondante en subvention d'équipement au T.C.S. et autorise Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires à cette opération.

**18. TVEC 85**

Le Conseil Municipal considère que la dette restante du T.V.E.C. 85 qui est à ce jour de 42 000 € est annulée à hauteur de 33 000 €, soit un solde restant dû de 9 000 €, annule le remboursement partiel de la dette du T.V.E.C. 85 à hauteur de 33 000 € en considérant qu'il s'agit d'une subvention, approuve l'avenant n° 1 à la convention du 12 septembre 2011 d'avance de trésorerie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'annulation partielle de cette dette par sa transformation en subvention.

**19. MANIFESTATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal décide de voter une subvention de 3 000 € au Semi-Marathon des Olonnes, de voter une subvention de 10 000 € au Les Sables Vendée Triathlon, de voter une subvention de 7 000 € au Rugby Club Sablais, de valider les conventions concernant ces subventions et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

**20. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OMS POUR SON 50EME ANNIVERSAIRE**

Le Conseil Municipal valide la convention de partenariat avec l'OMS pour l'organisation de son 50<sup>ème</sup> anniversaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention.

**- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -**

**21. INSTITUT SPORTS OCEAN- POINT ANIMATION PLAGE : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES**

Le Conseil Municipal décide d'arrêter le montant des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ANIMATIONS	SUBVENTION
SEC VOLLEY BALL	Tournois	900 €
COMITE DE VENDEE DE VOLLEY BALL	Tournois	500 €
SEC HANDBALL	Tournois	800 €
COMITE DE VENDEE DE HANDBALL (petits princes)	Tournois	150 €
TIGRES VENDEENS ETOILE CHAUMOISE FOOTBALL	Tournois	150 €
TCS (beach tennis)	Tournois	150 €

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations SEC Volley Ball, Comité de Vendée de Volley Ball, SEC Handball, Comité de Vendée de Handball, TVEC ( Tigres Vendéens Étoile Chaumoise), TCS (Tennis club Sablais).

**22. INSTITUT SPORTS OCEAN - BOURSE AUX ATHLETES DES ASSOCIATIONS NAUTIQUES**

Le Conseil Municipal autorise la signature des conventions et décide d'accorder les bourses inscrites dans le tableau ci-dessous :

NOM	Prénom	Discipline	Epreuve	Bourse retenue
SIMON	Sébastien	SNS	Solitaire Figaro	420,00 €
BIGOT	Gael	SNS	Spi Ouest France	172,50 €
EQUIPAGE DARNI	Eric /Tim	SNS	Transat Jacques Vabre	1 000,00 €
EQUIPAGE SNS 1		SNS	Championnat du Monde	315,00 €
BERNARD	Olivier	SNS	Championnat du Monde	210,00 €
NOESMOEN	Helene	SNS	Championnat du Monde	500,00 €
DRAPEAU	Charles	SNS	Championnat d'Europe	75,00 €
ORION	Camille	SNS	Championnat d'Europe	184,50 €
EQUIPAGE DIAM 24		SNS	Tour de France à la Voile	2 000,00 €
GUILBAUD	Maele	SNS	Semaine Olympique	72,00 €
ROUX/DEMANGE	Maxime /Alexandre	SNS	Championnat du Monde	1 000,00 €
GUILLOUX	Camille	SNS	Championnat du Monde	390,00 €
DUBREUIL	Romain	SNS	Coupe d'Europe	60,00 €
GABORIT	Maxime	CKCL	Championnat du Monde	210,00 €
ARRIVE	Augustin	OSC	Circuit Européen	165,00 €
MILOCHAU	Lucie	OSC	Championnat d'Europe	34,50 €
TRARIEUX/BORDAGE	Chalene /Batiste	SNS	Eurocat	97,50 €

**6 906,00 €**

**23. INSTITUT SPORTS OCEAN - ASSOCIATION DYNAMIQUE VOILE**

Le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention de 7 000 € à l'Association Dynamique Voile pour sa participation au Tour de France à la Voile.

**24. INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTION ASSOCIATIONS NAUTIQUES**

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions de 6 000 € aux Sports Nautiques Sablais pour l'organisation de la Solo Maître Coq du 21 au 25 avril 2015, 2 000 € à Olona Surf Club pour l'organisation d'une étape de la Coupe de France de Surf les 12 et 13 avril 2015 et 2 000 € à Canoë Kayak Côte de Lumière pour l'organisation de la Coupe de France de Wave ski Surfing du 4 au 6 avril 2015.

## **25. INSTITUT SPORTS OCEAN - SUBVENTION SPORTS NAUTIQUES SABLAIS**

Le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention de 800 € aux Sports Nautiques Sablais pour l'organisation du National Europe du 29 avril au 2 mai 2015.

## **26. INSTITUT SPORTS OCEAN - CONVENTIONS DE PRESTATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SNSM (SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER) LOCALE ET NATIONALE**

Le Conseil Municipal approuve les termes des conventions établies entre la Ville des Sables d'Olonne et la Société Nationale de Sauvetage en Mer (locale et nationale), autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions, décide de verser une subvention de 2 000 € à la Station SNSM des Sables d'Olonne en contrepartie de la mission relative au balisage et approuve le versement d'une subvention calculée sur la base de 7€ par sauveteur et par jour de service au siège de la SNSM en contrepartie de la mission relative au recrutement du personnel de surveillance.

### **- ACTION SOCIALE -**

## **27. SUBVENTIONS SOCIALES**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Alphabétisation Réinsertion Scolaire :	3 815,18 €
Secours Catholique :	2 491,08 €
Les Restos du Coeur :	8 500,00 €
Terre des Hommes :	1 643,00 €
Cresus Vendée :	900,00 €

### **- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME -**

## **28. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME**

Le Conseil Municipal approuve le Compte Financier de l'Office Municipal de Tourisme de l'année 2014.

### **- CADRE DE VIE - URBANISME - BATIMENTS ET DEVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIERES -**

## **29. CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES CONTROLES PERIODIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU MATERIEL**

Le Conseil Municipal autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les communes d'Olonne-sur-Mer, des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et la Communauté de Communes des Olonnes, pour la passation d'un marché portant sur les contrôles périodiques des bâtiments communaux et du matériel, élit Monsieur Yvan KERVENKA comme membre titulaire et Madame Dominique MAESTRIPIERI comme membre suppléant, pour siéger à la Commission Marchés, accepte que la Ville d'Olonne-sur-Mer soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les marchés à intervenir.

## **30. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DE LA BONNE VIERGE APPARTENANT AUX CONSORTS DE LA SUCCESSION SALIS**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des consorts de la succession SALIS, la parcelle cadastrée BI n° 1749, située 61 rue de la Bonne Vierge, moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**31. AFFAIRES FONCIERES - ACQUISITION D'UN DELAISSE DE VOIRIE SITUE RUE DU BARGEOURI APPARTENANT A LA COPROPRIETE DE LA RESIDENCE LA COTE BLEUE**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée BH n° 1465p située 5 rue du Bargeouri auprès de la copropriété de la Résidence «La Côte Bleue», moyennant l'euro symbolique plus les frais de notaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**32. AFFAIRES FONCIERES - VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE AVENUE CHARLES DE GAULLE A OLLONNE-SUR-MER A LA SOCIETE REALITES PROMOTION**

Le Conseil Municipal décide de vendre à la SOCIETE REALITES PROMOTION la parcelle située Avenue Charles de Gaulle à Ollonne-Sur-Mer, cadastrées AT n° 230, au prix net vendeur de 800 000 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale de vente et l'acte de vente notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

**33. CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LA MISE EN VALEUR DU BLOCKHAUS RUE DE VERDUN**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription publique et tout document permettant sa mise en œuvre.

**34. CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE POUR LE LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE POUR LA RÉFECTION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BON PORT**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription publique et tout document permettant sa mise en œuvre.

**35. CONVENTION TRIENNALE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la convention triennale avec la Fondation du Patrimoine et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**36. REHABILITATION DE L'ANCIENNE SOUS-PREFECTURE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF - LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES - MARCHES DE TRAVAUX**

Le Conseil Municipal approuve l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de l'ancienne sous-préfecture pour un montant de 1 290 790 € HT et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés à intervenir.

**37. CONVENTION POUR LA MUTUALISATION DE LA PRODUCTION DE PLANTES A MASSIFS**

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention pour la mutualisation de la production des plantes à massifs et autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

**38. CONVENTION CADRE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT DOMANIALE D'OLLONNE - AVENANT N° 1**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre pour l'accueil du public en forêt domaniale d'Ollonne-sur-Mer.

**39. RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BON PORT - APPEL D'OFFRES DE MAITRISE D'OEUVRE - CHOIX DU LAUREAT**

Le Conseil Municipal retient l'équipe du Cabinet PRUNET Architecte pour un montant de 131 000,00 € HT.

#### **40. REHABILITATION DE L'HABITAT ANCIEN - CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2015**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien, le Conseil Municipal décide de poursuivre pour l'année 2015 les aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

**- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -**

#### **41. AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE TOUS TYPES DE CARBURANTS**

Le Conseil Municipal accepte les termes de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande portant sur la fourniture de tous types de carburants, autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 1 à la convention et élit Monsieur Yvan KERVENKA, membre titulaire et Madame Dominique MAESTRIPIERI, membre suppléant de la Commission d'appel d'offres créée pour l'attribution des marchés.

#### **42. TRANSFERT DES VOIES DEPARTEMENTALES (RD 32 A, RD 2032, RD 2949 et RD 160) VERS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide de classer les voies RD 32A, RD 2032, RD 2949 et RD 160 dans le domaine public communal à réception de l'arrêté attributif de la subvention exceptionnelle de 225 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

\*  
\* \*